

A l'occasion de la deuxième édition des assises des industries de la sécurité, le Comité de la filière se mobilise en faveur de l'innovation

Paris, 24 septembre 2018

La filière des industries de sécurité, mise en place par le Premier ministre en octobre 2013, a pour ambition de développer des solutions de sécurité efficaces et mondialement reconnues au moyen d'un dialogue public-privé rénové. Son comité réunit tous les acteurs : Etat, utilisateurs, industriels, personnalités qualifiées notamment issues de la recherche académique.

Les industries de sécurité constituent un secteur essentiel de très haute valeur ajoutée parmi les plus performants à l'export. La filière représente un chiffre d'affaire en France de 25 milliards d'euros (données 2016), qui se répartit entre équipements physiques et plateformes (10,8 Mds€), produits électroniques et numériques (12,5 Mds€), produits et services de cybersécurité (5,7 Mds€). Le cœur industriel représente 151 000 emplois, 4000 entreprises, dont 50% à l'export.

Grace au dialogue public-privé stratégique établi au sein du CoFIS (Comité de la filière des industries de sécurité) et à l'ambition partagée qu'il porte, la filière a multiplié les réalisations et densifié son réseau : elle a lancé des démonstrateurs, s'est dotée d'une politique industrielle, a identifié les technologies critiques, ainsi que les ruptures qui vont la transformer, et agit au niveau national comme européen. Elle agrège de plus en plus d'acteurs et renforce son réseau national par l'implication des régions et des pôles de compétitivité. Elle engage une nouvelle feuille de route d'envergure pour agir notamment sur l'innovation, le cadre législatif, la souveraineté, le développement industriel, l'exportation et l'autonomie européenne selon les objectifs de sa politique industrielle.

Plusieurs axes de travail majeurs marquent cette nouvelle étape :

L'innovation. Le CoFIS a identifié **12 domaines technologiques de rupture** qui bouleverseront les usages et la perception de la sécurité au sein de nos sociétés.

Véritables « game changers », ces ruptures technologiques sont autant d'opportunités pour développer de nouveaux produits, services et marchés : internet des objets et objets connectés, identité numérique/authentification, big data analytique, homme augmenté, vision artificielle, mondes réels et virtuels, blockchain, plateformes intégrées véhicules/services, détection des produits dangereux, illicites ou contrefaits...

Pour chacun d'entre eux, le comité de la filière a analysé les scénarios disruptifs imaginables et les verrous technologiques ainsi que les forces, faiblesses, menaces et opportunités propres à chacun des domaines identifiés.

La version publique de ce document est dévoilée à l'occasion des assises des industries de sécurité.

L'ambition européenne de la filière : le CoFIS prépare des propositions ambitieuses sur **quatre thèmes majeurs** à mettre en œuvre par l'Union européenne : la sécurisation des frontières de l'espace Schengen, la numérisation et l'interopérabilité des forces de sécurité, la protection des infrastructures critiques d'énergie et de transport, la sécurité de la ville intelligente. Ces priorités pourront être le support d'une politique industrielle de sécurité qui promeut l'autonomie stratégique de l'union européenne sur certaines technologies critiques comme les équipements de contrôle d'accès logique et physique ou les systèmes de radio privé offrant des communications de groupe sécurisées.

La filière s'engage avec détermination sur les thèmes majeurs en jouant de tous les leviers de politique industrielle. Le travail engagé avec tous les acteurs de la **sécurisation des JO Paris 2024**, pour assurer la meilleure sécurité en valorisant l'innovation de la filière en est un bel exemple.

Contact Presse :

Armelle Ceglec – secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale –
armelle.ceglec@sgdsn.gouv.fr – 01 71 75 80 13